



人权理事会
普遍定期审议工作组
第二十九届会议
2018年1月15日至26日

根据人权理事会第16/21号决议附件第5段提交的国家报告*

法国

* 本文件接收到的文本翻译印发。文件内容并不意味着联合国秘书处表示任何意见。



一. 导言与国家报告编写方法

1. 尊重人权是法兰西共和国的核心价值，它来源于启蒙时代哲学以及 1789 年 8 月 26 日的《人权和公民权宣言》。
2. 法国曾支持建立普遍定期审议机制并积极参与了人权理事会的改革。法国对同行审议的重要意义深信不疑，因此于 2016 年主动提交了一份关于 2013 年对其提出建议的落实情况的中期报告。
3. 欧洲与外交部对本报告的编写进行了监督。报告中所述国家人权状况是相关部委、负责人权保护工作的独立行政机关和国家人权机构协商的成果。¹ 国家人权机构于 2017 年 3 月 20 日对民间社会进行了动员。

二. 人权保护问题规范和结构框架的改进

4. 自收到上一批普遍定期审议建议以来，法国批准了以下文书：
 - 《欧洲委员会预防和打击暴力侵害妇女行为及家庭暴力公约》，2014 年 7 月 4 日批准，2014 年 11 月 1 日生效。²《公约》反映出法国更出色地预防暴力侵害妇女行为，追究犯罪人责任，更好地保护暴力受害者以及在全面政策框架下协调各项措施的一贯承诺；³
 - 《经济、社会及文化权利国际公约任择议定书》，2015 年 3 月 18 日批准，⁴ 2015 年 6 月 18 日生效；⁵
 - 《儿童权利公约关于设定来文程序的第三任择议定书》，2016 年 1 月 7 日批准，2016 年 4 月 7 日生效。⁶ 对《任择议定书》的批准强调了法国对于促进儿童权利、承认儿童发言权和尊重儿童更大利益的承诺；⁷
 - 1930 年国际劳工组织《第 29 号强迫劳动公约议定书》，2016 年 6 月 7 日批准，2017 年 6 月 7 日生效；^{8, 9}
 - 法国在担任第二十一届联合国气候变化大会主席国后，于 2016 年 6 月 15 日批准了《巴黎协定》。该协定是第一份全球性环境协定，反映出对人权、健康权、性别平等、¹⁰ 妇女权能和代际公平的尊重。法国承诺，该协定中不存在任何对性别平等问题的含糊其辞。《协定》于 2016 年 11 月 4 日生效。¹¹
5. 关于其他建议：
 - 法国不打算收回其关于《消除一切形式种族歧视国际公约》第四条的声明。第四条不应被理解为要求各国颁布有悖于见解和言论自由以及和平集会和结社自由(《世界人权宣言》及《公约》第五条)的惩罚性规定。声明的目的并非缩小《公约》中规定义务的效力范围，只是为了表述法国对《公约》第四条的解读。¹²
 - 法国不打算收回其关于《公民权利和政治权利国际公约》第二十七条的声明。根据法国《宪法》的基本原则，国家保障其公民的权利平等，因此不得承认某一特定群体的集体权利，即便是“人种的、宗教的或语言的少数人”。此外，法国还坚持其对《公民权利和政治权利

国际公约》中关于接受独立的和无偏倚的法庭审讯的权利以及人身自由和安全权利的第九条和第十四条的保留意见。¹³

- 法国不打算批准《保护所有移徙工人及其家庭成员权利国际公约》。《公约》中的规定部分属于欧盟的管辖范围，其成员国因此无权单方面加入《公约》。但是无论移徙工人的居住权状况如何，他们的基本权利即日起都受到法国国内法律、欧盟法律、《欧洲保护人权与基本自由公约》和法国加入的其他保护人权的国际文书的保护。¹⁴
- 法国虽然出于宪法体制的原因无法批准 1989 年国际劳工组织《土著和部落人民公约》(第 169 号公约)，但同意《公约》中大部分原则，并已在遵守国内法律框架的前提下落实了这些原则。¹⁵
- 2011 年《家庭工人体面劳动公约》(第 189 号公约)仅在 23 个国家生效，¹⁶ 其规定特殊且例外于一般法，因为一般法与《公约》中包含的待遇平等原则相抵触，也使法国无法在当前的法律制度下批准《公约》。法国的制度建立在经社会伙伴协商后的公约基础之上，以确保在雇员保护和雇员需求之间达到一种平衡。不过目前正在研究批准进程。

6. 2001 年以来，法国对人权理事会特别程序开设了一项长期邀请。¹⁷ 对每份申请都与政府所有相关部门一同进行筹备。¹⁸

三. 促进和保护人权

A. 促进和巩固反对歧视的工具

7. 反对歧视是政府的优先任务。《刑法》第 225-1 条规定，任何以出身、性别、家庭状况、怀孕、外表、由于经济状况导致的且为区分者所知的特殊脆弱性、姓氏、居住地、健康状况、自主性缺失、残疾、基因特征、生活习惯、性取向、性别认同、年龄、政治意见、工会活动、用法语以外的语言表达自我的能力、是否真正或可能属于某一人种、国家、所谓的种族或特定宗教而区分两个自然人和法人的行为均构成歧视。

8. 法国《宪法》中关于法国人民独一无二、共和国不可分割和全体公民在法律面前无论出身、种族或宗教均人人平等的基本原则禁止向任何因出身、文化、语言或信仰相同而形成的团体赋予集体权利。¹⁹ 法国认为，这一建立在法律面前人人平等基础上的概念是保障每个人权利的最佳途径。尽管没有专门为反对歧视政策设立任何机构，国家部委却在各自的活动领域中采取了专门的措施。

9. 政府通过 2017 年 1 月 27 日的《平等与公民意识法》²⁰ 进一步强化了其为使法国人民团结在共和国核心价值周围，并消除一部分人在其生活条件中遇到的障碍而采取的行动。这项法律提高了司法机关在打击种族主义方面的效率。^{21, 22}

10. 城市政策改革使反对歧视成为国家和地方政府在 2015 至 2020 年间签订的所有城市合同所优先考虑的问题。²³ 在近 90 个省(包括海外省份)设立了打击种族主义和反犹主义行动委员会，²⁴ 以落实各项帮扶受害者、获得法律援助、受到关于如何以批判的方式使用互联网的教育以及反对散播偏见的地方政策。

反对种族歧视、仇外心理和打击反犹主义

11. 2015 年，打击种族主义和反犹主义被宣布为“国家大业”。《2015-2017 年国家打击种族主义和反犹主义行动计划》²⁵ 中包含 40 项旨在动员国家、惩处每一个种族主义或反犹主义行为并保护受害者、通过教育和文化对公民进行培训以及保护网民免受散播仇恨的侵害的政策。²⁶ 《行动计划》尤其倚重对教育行业人员的培训²⁷ 和专业化的教学资源。²⁸ 目前正在对《行动计划》进行评估。打击种族主义、反犹主义、反对仇视男女同性恋、双性恋和跨性别者部际委员会是一个由总理直接管理的国家专门机构，目前正在筹备其 2018-2020 年计划，制定加大力度打击种族主义和反犹主义的专项措施。²⁹ 此外，打击种族主义、反犹主义、反对仇视男女同性恋、双性恋和跨性别者部际委员会还多次揭露某些公共言论，并向检察院报告由民选代表发出的、在其看来应受到追责的言论。

12. 根据《宪法》第 1 条，³⁰ 法国不对种族数据进行统计。然而，有多项调查帮助我们理解法国的种族主义和歧视现象。^{31, 32} 此外，内政部和司法部两年来联合国家人权委员会提高数据统计工具的质量，以便在尊重共和框架的前提下尽可能贴近现实地统计实际情况。

13. 政府和国家人权机构之间在筹备打击种族主义、反犹主义和反对仇外心理年度报告时进行的对话使双方更深入地了解了上述现象。

14. 在每个检察院和总检察院任命一名种族主义和歧视问题协调法官，³³ 提高了打击种族主义的效率。反歧视中心也使检察院的行动成为了一股具有合作伙伴意义的活力。³⁴

15. 尽管检察院处理的诉讼案卷数量仍然很少，但已经落实了一项强化刑事政策，方便向司法机关进行举报以及提高调查质量。对刑事案件的处理系统且适当，如果犯罪人的性格和案件的严重性符合条件的话，处理还会具有教科书般的意义。对刑事案件的处理还建立在发展伙伴关系之上，尤其是与人权监察组织进行的合作³⁵ 以及预防犯罪诉讼方面的合作。³⁶ 司法部同帮扶受害者与反对歧视和打击种族主义的组织签署了多项协议，为举报工作提供便利。

16. 为打击网上仇恨言论，³⁷ 通过了规范网络公众通讯部门运行的法律。³⁸ 这样一来，一旦出现散播非法内容的情况，就要追究内容提供者的刑事责任。此外，技术供应商³⁹ 也有着一项特殊的义务，那就是协助遏制与儿童色情⁴⁰、宣扬战争罪与危害人类罪以及煽动种族仇恨有关的犯罪行为的蔓延。^{41, 42} 任何违犯行为都将受到刑事处罚。最后，司法机关还可以禁止托管机构和网络服务提供商存储或获取这些内容。⁴³ 2009 年，调整、分析、核查与指导举报工作平台成立，这是一个打击网络仇恨的国家机构。该平台于 2016 年收到了 17 000 多次针对仇恨与歧视信息的举报。⁴⁴ 2017 年，成立了一个打击网络仇恨工作组。⁴⁵

17. 国家计划的落实，尤其是诸如 2015 年的“起来！反对种族主义”和 2016 年的“团结一致抵制仇恨”活动，极大地调动了政府和民间社会。⁴⁶ 为应对网上的仇恨言论，法国参与了 2015 年由欧洲委员会针对青年开展的“反对仇恨言论运动”。⁴⁷ 此外，政府还于 2016 年动员了所有共和国机构及其合作伙伴，再一次助力打击种族主义和反犹主义教育周。

18. 民间社会注意到声明的数量相对较少，因此内政部与 DILCRAH 合作制定了一项网上预起诉方案。此外，还围绕种族主义、反犹主义和仇恨言论定期为警察、宪兵、法官⁴⁸ 和书记室主任组织培训活动和提高认识。

19. 人权监察组织和司法机关⁴⁹ 之间的合作也得到了发展和巩固。⁵⁰ 2017 年初以来，总检察院和人权监察组织之间已经签署了 26 项公约。

20. 任何种族定性的做法⁵¹ 均被法国视为有悖于共和国的平等原则。警察或宪兵进行身份检查时，不得以外貌特征或特殊印记作为依据，除非是针对某种明确的体貌特征进行检查。⁵² 这一原则写入了《警察与国家宪兵队行为守则》中。⁵³ 任何违反上述规则进行的检查都将受到级别方面和法律的惩罚。

21. 打击“以貌取人”检查的力度进一步加大：认为自己是此类行为受害者的人有权获得有效补救措施。最高司法机关于 2016 年 11 月 9 日对 13 起关于“以貌取人检查”的上诉作出了裁定，并重申，结合真实或假定出身以外貌特征为依据进行身份检查属于歧视行为，应以重大过失追究国家的责任。国家在这 13 起上诉里的 5 起中因歧视而被定罪。除诉讼手段外，还可以在网上向警察或宪兵队的监察机构进行报告，或联系人权监察组织和独立的行政机关。

22. 为团结执法机构和平民，并更好地打击此类歧视，法国政府采取了一系列措施：对检查起辅助作用的试验性移动摄像头装置；⁵⁴ 身份检查强制录像，自 2017 年 3 月 1 日起试行；⁵⁵ 执法人员佩戴可见的身份识别号码；⁵⁶ 自 2018 年初起安排“日常安全警察”；就种族歧视、反犹主义和仇外心理问题对警察和宪兵队工作人员进行贯穿其职业生涯的培训。⁵⁷

反对基于性取向和性别认同而实施的歧视

23. 2013 年 5 月 17 日颁布了关于婚姻自由的第 2013-404 号法律后，法国成为欧洲第 9 个和全世界第 14 个允许同性恋婚姻的国家。⁵⁸ 该项法律以平等和共享自由原则的名义为婚姻、收养和继承赋予了新的权利。立法机构加入了关于收养配偶此前已收养子女以及在双方分手后保持与养父之间关系的规定。关于姓氏转移的规定也进行了相应调整。

24. 2016 年 11 月 18 日的《二十一世纪司法现代化法》将一项完全颠覆医学的专门程序纳入到《民法典》中，通过该程序，任何人，无论是成年人还是被解除监护的未成年人，只要证明民事登记中的性别与其表现出的和被周围人所熟知的性别不一致，均可向民事登记处申请修改性别。

25. 此外，《平等与公民意识法》⁵⁹ 将“性认同”概念替换为“性别认同”，以便确定某些犯罪行为的从重处罚情节。

26. 继 2012 年提交的行动纲领之后，又于 2017 年 1 月通过了一项《反对仇恨和歧视男女同性恋、双性恋和跨性别者动员计划》(2017-2020 年)⁶⁰，旨在更加高效地反对与性取向和性别认同有关的歧视。该项计划主要在于为地方和国家级别的组织⁶¹ 提供资金，以便他们开展提高认识的活动和培训，以此来提高刑事案件处理效率，改进对受害者的特殊帮扶。

反对教育领域的歧视

27. 宣传共和国的核心价值观，减少社会与领土不平等现象以及促进取得成功是法国教育政策的重中之重，这体现在《重建共和国基础教育指导与规划法》⁶²中，该法律定义了能力、知识与文化的共同基准，该基准于 2016 年开学时生效。

28. 2015 年生效的新的品德与公民教学方案中包含防止歧视的内容。这些教学方案旨在培养学生的道德心、团结的价值观和责任心，以便更好地打击歧视行为。⁶³ 2015-2017 年打击种族主义和反犹主义计划也强化了这方面的培训和资源。

29. 2015 年启动了一项“学习共和国价值观学校总动员”，建立了“公民之路”，⁶⁴ 帮助学生获得道德与公民判断力、批判的精神以及践约的素养。法国是唯一一个在整个教学课程中推行专项公民教育的欧洲国家。共和国价值观的传播被重申为 2017 学年度的重点工作。

30. 从四个方向出发打击校园霸凌：提高认识、预防、教育和提供支持。⁶⁵ 已经开展的措施也得到了部级预防和打击校园暴力代表团的支持。^{66, 67}

31. 对平等、校园多样性和公民意识教育的促进还通过非正式的教育活动来实现：未成年人集体接待活动⁶⁸ 也是公民意识教育的一部分。共和国价值观教育是体育活动组织者和教育者的一个优先任务。2016 年以来，还为实地行动者提供题为“共和国价值观与政教分离”的培训。

32. 2017 年 3 月 8 日公布的国民教育部第五份男女平等年度路线图规定，继续推行“校园男女平等行动计划”，提高学生的责任意识，以及加强与民间社会之间的合作。

33. 为消除社会与经济不平等对学业成功造成的负面影响，落实了两项政策：在四十多个区域推行的男女生混合政策以及在最困难居民区推行的优先教育政策。2015 年开学之时对优先教育地图进行了复核，使其变得更加公平。⁶⁹ 为减少不平等现象，优先教育政策优先涉及初期教育(逐渐将优先教育的预备班和一年级基础班一分为二，达到每班 12 名学生)，目标定为预备班基础知识教学“通过率 100%”。此外，消除退学现象工作⁷⁰ 侧重于通过与地方合作来预防退学，提供补救措施和鼓励返校。⁷¹

34. 2015 年 5 月 12 日推出的“国民教育公民后备”⁷² 使志愿者能够在校园内、在教师身旁或者在课外活动中宣传共和国价值观。

35. 法国十分担忧海外领地的不受教育现象以及这种现象对青年教育的影响，因此在《海外真正平等法》中规定试行所有三岁以上法国或外国儿童的义务教育，若青年既没有工作，也未取得中等教育文凭，则义务教育的年龄上限从 16 岁推迟至 18 岁。这项试验需要获得其针对的领地的支持，根据领地的特点进行相应调整，并通过一项招聘教师和加强学校及寄宿学校建设的政策来推行。⁷³

反对体育领域的歧视

36. 人权保护是自 21 世纪 10 年代中期起预防体育领域粗野言行、暴力和歧视行动的主线。国家创造了各种用于监控不尊重他人的行为、提高对预防和打击体育领域粗野言行、暴力和歧视的认识、培训和交流的工具。⁷⁴ “哨声”行动旨在打击体育领域的歧视同性恋、性别主义或种族主义行为。2016 年的一项法律也加强了与支持者的对话和对流氓行为的打击力度。⁷⁵

反对工作领域的歧视

37. 反对工作领域的歧视和保障平等就业，包括其中的性别平等问题，一直是法国政府的优先任务。⁷⁶

38. 《二十一世纪司法现代化法》⁷⁷ 针对工作关系中出现的歧视引入了一项“集体专项诉讼”机制，⁷⁸ 可以让多人共同提起诉讼，在获得中止不当行为的判决的同时还能获得损害赔偿。该项机制规定在请求法官审理前必须进行预先社会对话，为那些如果单独起诉雇主的话会犹豫不决的受歧视雇员和求职者诉诸法律提供便利。

39. 2017 年 1 月 27 日的《平等与公民意识法》中加入了两项新的条款，旨在预防企业内部的歧视做法：法律规定，规模超过 300 名员工的企业和进行招聘的企业每五年要为负责招聘的员工就招聘时的不歧视问题进行培训教育；若歧视鉴定测试(对寄送虚假应聘资料)后产生了偏见，法律会追究雇主的责任。^{79. 80}

40. 在与出身有关的歧视方面，法国支持通过促进劳动者在自由流通的背景下行使其权利的欧洲指令，该指令于 2014 年 4 月 16 日通过，⁸¹ 并经 2016 年 11 月 18 日法律纳入到国内法律中。⁸² 该指令还赋予了人权监察组织以重要的地位。

41. “多样化标签”创立于 2008 年，旨在鼓励预防私企和国企人力资源管理及社会对话方面出现的一切法律认定的歧视行为的最佳做法。雇用总人数超过 900 000 人的 350 家机构获得了该标签。

42. 为巩固应聘公职者的机会平等和出身多样化，开展了综合预备班。⁸³

B. 保护宗教或信仰自由

43. 政教分离是法国保障宗教或信仰自由的法律原则，它意味着政府机构的中立、每个人的良心自由、多元化和对宗教的宽容。⁸⁴

44. 2015 年推出了一项教师与教育人员培训计划，旨在与学生共同探讨法国与欧洲公民意识、政教分离、反对偏见和歧视的问题。⁸⁵ 国民教育部希望进一步深化此类培训，其中就包含一个名为“M@gistère”的在线工具，工具的作用在于针对宗教事实提供世俗教育。国家已下达指示，为遭遇认同政治问题的人员提供支持。

45. 道德与公民教育课程中加入了《政教分离宪章》的学习，该宪章于 2013 年在全体教育机构得到普及。政教分离还是一项建立在对基本权利的诉求基础上的历史任务，而且也是课堂和学校生活守则的一部分。

46. 法国不打算重新审议 2004 年 3 月 15 日关于在公立小学和中学佩戴体现宗教归属的标志或相关着装的法律。⁸⁶ 该项法律并未损害受教育的权利，保护学生免受任何形式的压力，保护学校作为教育场所的地位，远离任何可能会损害教育界人士关系质量的压力或诉求。⁸⁷ 该项法律已根据《欧洲人权公约》第九条得到了承认。⁸⁸

47. 创建于 2013 年并受总理管理的政教分离观察站⁸⁹ 汇集了相关政府部门代表和有相应资格的知名人士。观察站协助政府落实政教分离原则，并鼓励与政教分离相关的培训。

C. 促进和保护经济、社会和文化权利

48. 法国重视人权的普遍性和不可分割性原则，并承认经济、社会和文化权利与公民和政治权利之间的相互依存关系。法国作为“社会共和国”，⁹⁰ 十分重视这些权利的行使，⁹¹ 并促进所有人的福祉和对每个人基本权利的保护，这体现在法国批准了《公民权利和政治权利国际公约任择议定书》。⁹² 自 2015 年 6 月 18 日《任择议定书》生效以来，法国公民如果认为其《公约》中规定的权利受到侵害，可向人权理事会提交个人或集体来文。⁹³

49. 通过《抗辩居住权法》，⁹⁴ 法国承认任何长期居住在法国领土上且无法通过个人财力获得或维持体面和独立住房的个人获得体面和独立住房的权利。⁹⁵ 这项权利可通过两种途径行使，一种是向大区调解委员会申请和解，另一种则针对住房申请被列为优先和紧急级别的个人，这些人可向行政法官申请行使权利。程序结束后，被列为优先级别的申请者的申请如果未得到满足，可针对国家提起司法责任诉讼，以获得损害赔偿。⁹⁶

D. 减缓贫困

50. 法国通过了一项源于《2020 年欧洲战略》的国家减缓贫困和减少社会排斥目标，该目标为 2013-2020 年度指明了三个努力方向(货币贫困、生活条件和就业不足)。根据这项战略规定，至 2020 年，国家贫困线要降低 25%。⁹⁷

51. 2013 年 1 月通过的减贫和社会融入多年计划的执行已进入最后一年。针对获得就业、医疗、教育、住房和家庭补助的政策将充分考虑把最弱势群体纳入其中的必要性。⁹⁸

52. 2008 至 2012 年在法国发现的贫困率升高的趋势得到遏制，并取得了一些进步，尤其是在应急住所方面(自 2012 年以来增加了 30 000 个位置)，还有 450 000 个于 2015 年签署了救助合同的个人得以就业。⁹⁹

53. 2016 年 6 月 24 日旨在反对由社会不稳定引发的歧视的法律¹⁰⁰ 在刑事法律中加入了歧视的第二十一条标准，即以社会不稳定性为基础的歧视。¹⁰¹

54. 法国坚决推进其在减缓儿童、家庭和 18 至 25 岁青年的贫困和社会边缘化的工作，尤其是简化了获取社保资格和社会补助的步骤，并落实了一项一次性社会给付款。对于最不受劳动力市场欢迎的人群，将更好地协调法定最低收入水平政策、职业融入和失业保险，以便简化各种手续，保障回归和保持就业的途径。¹⁰²

E. 人权与企业

55. 根据 2017 年关于针对母公司和出包企业尽职调查的法律，¹⁰³ 相关企业¹⁰⁴应在企业自身业务活动以及其控制的下属企业或与之保持稳定商务往来的分包商或供应商的业务活动中预防严重侵害人权、基本自由、人身健康与安全以及环境的行为。¹⁰⁵ 要确保跨国企业负起责任，以防止在法国和国外出现突发事故，¹⁰⁶ 并在给人员和环境造成损失时为受害者争取赔偿。¹⁰⁷

56. 为落实联合国关于人权和企业的指导原则，根据国家人权委员会提出的建议¹⁰⁸和国家企业社会责任平台的工作成果，¹⁰⁹ 法国于 2017 年 4 月通过了一项《国家行动计划》。

F. 打击人口贩运

57. 2012 年以来，法国落实了一项打击人口贩运的公共政策，通过这项政策加强了立法，并于 2013 年 1 月成立了保护妇女免受暴力侵害和打击人口贩运部际代表团，负责协调国家行动。

58. 2014 年第一项国家打击人口贩运行动将这项打击人口贩运的政策的重心放在一切形式的剥削上，¹¹⁰ 采取了针对性剥削和未成年人贩运的专项措施¹¹¹ (尤其旨在为他们提供特殊照顾以及确定适合未成年人犯罪者和受害者的保护措施)。这项行动计划落实后，通过提供对专业人员的培训和教学工具改善了受害者的鉴别工作。^{112, 113} 2017 年 1 月开始为下一项继续横向开展的行动计划进行协商；2017 年公布了一项关于由各组织负责的人口贩运受害者的调查。¹¹⁴

59. 2014 年 8 月 4 日关于实现男女之间真正平等的法律规定，如果人口贩运受害者针对人口贩运和拉皮条行为提起诉讼或在相关诉讼中出庭作证，他们的临时居留证有效期自动延期一年。¹¹⁵

60. 2016 年 4 月 13 日的法律¹¹⁶ 加大了打击卖淫组织的力度，并开辟了摆脱卖淫组织和惩罚嫖客的通道。进一步强化了调查和起诉人口贩运和拉皮条行为的手段以及帮扶被迫卖淫者和保护受害者的手段。¹¹⁷

61. 国家法官学校每年为法官提供关于执行劳动法领域的国际法律文书和打击人口贩运的课程。

G. 促进和保护监禁场所的人权

62. 政府希望改变刑事政策的范式，鼓励用替代处分办法取代剥夺自由，¹¹⁸ 减少短期监禁的数量，并对刑罚进行调整。¹¹⁹ 为此，2009 年 11 月 24 日的法律主张监外教养原则，2014 年 8 月 15 日的一项法律也提出了替代监禁的办法，设立“刑事约束”。

63. 以上方针都属于改善监狱人满为患政策的范畴，而这是法国政府亟待解决的主要问题之一。为此，政府在继续推进一项监狱地产扩大和翻新方案。

64. 立法保障被监禁者和辩护人之间的自由交流，禁止监听(已获知律师公会注册律师名单的^{120, 121})被监禁者与其律师之间的电话通讯，坚持单人监禁原则，重申监狱机构帮助重返社会的任务，放宽刑罚调整的标准，并认可维护家庭生活原

则。¹²² 法律条文还强调获得连续且高质量医疗服务的原则以及关心被监禁者心理状况的原则。^{123, 124}

65. 司法部自 2014 年以来落实了一项加强收监未成年人教育的政策，¹²⁵ 其目的在于帮助他们获取一般法方面的学校和专业工具。国民教育部和司法部重新拟定了工作方针，帮助受司法保护的青年获得符合他们需求的培训，以便他们更好地重返社会。¹²⁶ 相关机构和国家地方代表团联盟¹²⁷ 于 2017 年 3 月 7 日签署了一项合作框架协议，帮助受法律制裁的青年重新融入社会和就业。¹²⁸

66. 在各个封闭教育中心执行的《被收容人员权利与自由宪章》¹²⁹ 中加入了关于尊重取得家庭联系、宗教自由和获取信息的权利的指示。¹³⁰

H. 在打击恐怖主义的行动中尊重人权

67. 近几年来，恐怖主义严重威胁法国安全，法国打击恐怖主义的决心空前坚定，改善了情报部门和打击恐怖主义部门之间的协调工作，加强了与伙伴，尤其是欧洲伙伴之间的合作，改进了立法和规章工具，并通过了一项新的打击激进行为和恐怖主义的行动计划。为打击恐怖主义，法国还介入了外部战区。¹³¹ 这些行动都是重视国际人权保护框架以及在对外责任方面重视国际人道主义法原则和其他相关规定的表现。

68. 自 1986 年以来，法国就制定了一套专门的法律武器，并配以专门的司法机关，而这套法律就是不断探寻高效打击恐怖主义和保护公众自由之间平衡的结果，这也决定着为应对不断变化的威胁而作出的一系列改变。¹³² 近期采取的主要措施包括出境禁令、¹³³ 领土行政禁令、¹³⁴ 财产冻结、¹³⁵ 关闭宣扬恐怖主义的网站、发展情报技术、恐怖主义事件中的夜间突击搜查、对从敏感地区归来的法国侨民进行司法处理以及在重要活动期间加强进入设施的安检力度。

69. 2015 年 11 月 13 日谋杀行动十分严重，因此第二天法国全境进入紧急状态。考虑到恐怖主义威胁已达到令人不安的程度，紧急状态一再延长，直至 2017 年 11 月 1 日。¹³⁶ 自 2015 年 11 月 13 日以来，立法机关先后四次修订了 1955 年 4 月 3 日关于紧急状态的第 55-385 号法律，以明确该项法律中规定的法律框架，¹³⁷ 并加强对这些规定所针对人群的保障。上述改变显示了法国政府根据保护民主共和国固有的基本权利的现行标准调整这种特别状态的意愿。紧急状态不会改变军队的角色和权力(2015 年取消了政府恢复军事法庭的可能性，这也是这一民事特别状态中唯一与军队权力有关的内容)。¹³⁸

70. 面对如此罕见的严重威胁，法国已告知联合国秘书长和欧洲委员会秘书长，法国打算利用《公民权利和政治权利国际公约》的特许例外和《欧洲保护人权与基本自由公约》。每次延长紧急状态都会系统地发出新的信息。援引这些例外条款丝毫不意味着法国解除了其在人权方面的国际义务，法国只是在上述文书中规定的例外情况下以特殊方式遵守其义务。

71. 关于预防和打击恐怖主义的规定都要受到经常审理该领域案件的法官的审查。近几年来，宪法委员会曾多次就这些规定是否符合基本法作出裁定并否决了其中的部分规定。¹³⁹ 宪法委员会尤其在解决七个合宪性优先问题时对这一法律框架中最重要的规定是否符合法国《宪法》和基本权利进行了审议。¹⁴⁰ 另外两个合宪性优先问题目前正在宪法委员会进行审查。¹⁴¹

72. 全国范围内的军事力量部署起到了震慑作用，安抚了民心，保护了民众，协助完成监视以及为警察和宪兵部队提供支持的任务。作为国内安全部队行动的补充，军队部的行动严格尊重人权。国家领土上部署的军事人员¹⁴²只能在绝对必要时，在法律中明确列举的五种情况下方可使用武器，而且武器的使用方式必须在严格的适当范围之内。

73. 法国于 2016 年 5 月 9 日通过了一项打击激进行为和恐怖主义的强化部际行动计划，旨在尽早发现激进行为轨迹和恐怖主义网络，监视、阻止和消灭这些网络，在恐怖主义的国际网络中和避难所内对其进行打击等等。¹⁴³

74. 在打击校园激进行为方面，国民教育部巩固了预防和监测计划，并继续推行针对合同外私人教学和家教的管理计划。

75. 国家元首承诺于 2017 年 11 月 1 日解除特别状态。¹⁴⁴ 一项旨在加强国内安全和打击恐怖主义的法案目前正在议会进行审议，并将于近期通过。为调整法律和安全及情报部队的工具而作出的规定也将为确保尊重权利和自由提供保障。¹⁴⁵

I. 安全部队尊重人权的问题

76. 每名警察和宪兵在入职时都会收到一份警察和宪兵部队通用的道德守则。¹⁴⁶ 守则规定：“职业道德规则[……]规定了警察和宪兵在执勤期间或执勤时间以外行使其国内安全使命时的职责，并应就规则对警察和宪兵进行初期教育和继续教育，使他们能够以无可非议的方式执行公务。¹⁴⁷”

77. 为将适用于全体安全部队成员的规则统一化，并提高执法机构的机动效率，2017 年 2 月 28 日颁布的《安全法》规定为宪兵部队和国家警察机关配备中等威力武器。¹⁴⁸ 这些武器并不致命，可在确认有必要正当使用武力时用于对危险情况作出分级且适当的反应。这类武器的使用必须符合严格的必要和适当条件，而且要为此组织专项培训并进行严格管控。¹⁴⁹

78. 由于收到关于警察实施暴力的案件报告，法国设立了专门的机构和程序，以保障认为自己是此类暴力行为受害者的人员的有效补救权。法国还确保查实的滥用武力行为不会逃脱法律制裁。目前有多种补救措施：针对执法人员提起诉讼；¹⁵⁰ 请求检察院审理；求助于人权监察组织——任何认为自己是违反职业道德行为受害者的人均可向该组织反映情况。¹⁵¹ 除求助于律师这一常见手段外，公民还可求助于法律援助机构，¹⁵² 这些机构会提供专业的建议并在法庭程序中提供协助。还可向国际组织反映情况；法国会就其执法部队的行为向联合国特别报告员或委员会或者欧洲委员会作出回应。

79. 涉嫌过度使用暴力的执法人员会受到行政和司法调查。¹⁵³ 国家警察和宪兵的行政级别机构和检查组会对武力的使用进行监督，并对不适当的武力使用进行惩处。¹⁵⁴ 会系统地展开行政调查，如果警察或宪兵开枪造成伤亡，还会展开司法调查。2015 年针对警官作出了 2 113 例纪律处分，其中 35 例涉及未能尊重人的尊严、未能保护受质询人员和未合理使用武力或约束手段等失职行为。同一年还针对宪兵非法使用暴力的案件作出了 13 例纪律处罚。¹⁵⁵

J. 在海外省、大区和地方行政区域促进和保护人权

80. 2017年2月28日的《海外真正平等法》¹⁵⁶旨在减少海外与本土之间的不平等现象，同时考虑到每个领地的特殊情况。该法律是一项重大进步：根据国家标准统一社会补助金，反对成本高昂的生活，建设150 000处住房，为所有法属波利尼西亚核试验受害者提供补偿。

81. 本报告第35段探讨了试行义务教育的问题。^{157. 158}

82. 2016年5月25日推出了海外地区健康战略，明确了海外地区共同的优先任务和目标，并为每个领地制定了一份相应的路线图。该战略针对的是特定的重要健康问题，其目的在于缩小海外领地和法国本土之间目前存在的巨大差距。

83. 消除恶劣居住条件是2015-2020年海外地区住房计划及其地方计划的目标之一。2016年6月发行了一份关于这一重要问题的参考手册。

84. 与本土一样，保护和促进妇女权利也是海外地区政府的要务之一。每个海外省政府内部均有一名妇女权利代表，¹⁵⁹负责男女平等政策的落实工作。¹⁶⁰

85. 出于对公民平等这一宪法原则的尊重，法国重视土著人民的诉求。¹⁶¹在与地方代表进行协商后，法国采取了多项符合《联合国土著人民权利宣言》精神的文化、经济和社会措施。此外，《海外真正平等法》还将美洲印第安人和布什南盖人咨询委员会变更为大习惯理事会。

86. 2015年以来，每年都会庆祝奴隶制和争取平等斗争纪念月。2016年5月10日，国家元首宣布成立奴隶制、贩奴和废除二者纪念基金会。¹⁶²

四. 促进和保护特定人群的人权

A. 促进和保护妇女权利

促进和保护性别平等

87. 2008年以来，《宪法》第1条明确规定“法律支持男女平等获得选举授权和选举职务以及职业和社会责任”。

88. 男女职业平等最高委员会成立于1983年，至2013年，其职权范围有了显著扩大。¹⁶³为辅助委员会的行动，于2013年1月3日成立了男女平等高级委员会。¹⁶⁴该委员会由总理管理，其使命为鼓励关于平等政策行动方针的公开辩论。¹⁶⁵

89. 2014年8月4日的《男女真正平等法》¹⁶⁶旨在改善男女日常生活，¹⁶⁷促进男女权利的进步，并改变他们的心态。¹⁶⁸该项法律鼓励父亲休育儿假，要求企业尊重职业平等，保护单身母亲不受拖欠抚养费的困扰，以及将均等原则扩大至所有责任领域。

90. 2016年8月8日关于劳动、社会对话现代化和保障职业发展安全的法律¹⁶⁹禁止企业内部的任何性别歧视行为，而且这项禁令应出现在企业的内部规章之中。

91. 捍卫妇女权利，促进男女平等和打击性别暴力也是法国对外行动的重点之一。法国支持联合国安理会的“妇女、和平与安全”议程，并且目前正在落实第二项国家计划(2015-2018年)。法国自2006年以来就支持联合国大会通过一项关于加紧努力消除一切形式的暴力侵害妇女行为的两年决议。根据其“性别与发展”战略，法国将男女平等原则作为其所有发展方案的核心。

就业、公职和政治生活中的平等

92. 国家推出了一系列促进男女平等获取职业责任的工具。在2011年《考培-齐默尔曼法》¹⁷⁰、2012年《索瓦代法》¹⁷¹和2014年《男女真正平等法》¹⁷²的推动下，决策机关的妇女人数有所增加。2017年，三个公职领域¹⁷³的领导职务初次任命时每个性别的人数应不低于40%。若违反这项规定，将对2017年每次违反规定的任命处以90 000欧元的罚款。¹⁷⁴

93. 企业社会责任观察站¹⁷⁵公布了多份男女职业平等指南，里面提出了具体的建议，以便更快地实现真正的性别平等。¹⁷⁶

94. 2016年2月男女平等高级委员会发布的“企业均等”报告强调了企业决策机构中妇女人数的增加。在所有上市企业中，妇女在理事会中的比例提高至28%。^{177, 178}

95. 2014年8月4日关于实现男女之间真正平等的法律规定，自2017年1月1日起，在议会选举时不尊重性别均等的政党将受到加倍处罚。¹⁷⁹

96. 2015年3月27日关于男女进入协商或决策委员会和机构机会平等的法令要求在国家机关内实现均等。¹⁸⁰此外，从2015年3月起，妇女在省级议会中的比例应达到50%：女性省级参议员的数量因此翻了两番。^{181, 182}在市镇、市镇共同体、省和大区级别上，妇女人数的比例平均达到了40%。¹⁸³

97. 公职竞聘的评委必须接受男女平等方面的培训，¹⁸⁴以保障对应聘者的公正评估。

打击暴力侵害妇女行为

98. 打击暴力侵害妇女行为仍然是一项长期的优先任务。强化了预防和打击暴力侵害妇女行为和保护受害者的机制，尤其是前面提到的《男女真正平等法》，以便进行系统而适当的刑事处罚，同时为受害者提供帮扶。¹⁸⁵

99. 保护妇女免受暴力侵害和打击人口贩运部际代表团¹⁸⁶有两个主要任务：针对上述暴力行为制定国家培训计划，搜集、分析和传播相关的信息和数据。¹⁸⁷

100. 一项打击暴力侵害妇女行为的动态刑事政策得以落实。每个检察院任命一名处理家庭暴力问题的协调法官，确保对夫妻中处于危险境况的一方提出的举报进行认真处理。每个法庭应落实一项“管辖政策”，确保法庭的全体司法人员均能全面了解暴力施害者和受害者的情况、双方家庭状况以及是否有驱逐的可能。此外，“严重危险”电话保护机制还可以让受害者随时联系到一名电话接线员，以便其立刻通知执法人员介入。¹⁸⁸

101. 《第四项预防和打击暴力侵害妇女部际计划》(2014-2016年)尤其侧重于改进对暴力行为的确认和对受害者的帮扶，而《第五项计划》(2017-2019年)中有三个目标：巩固和强化经证实能够改善受暴力侵害妇女状况并保障她们的权利的

机制；巩固需求最大领域的诉讼工作；¹⁸⁹ 通过打击性别主义来根除暴力行为，使暴力和强奸文化失去市场。

102. 2015 年，针对 2015-2018 年对《第一项妇女、和平与安全国家行动计划》(2010-2013 年)进行了更新。第二项计划的目标体现为解决妇女和武装冲突问题的五大支柱。¹⁹⁰ 通过与国家人权机构和男女平等高级委员会进行对话来定期评估该项计划。

B. 促进和保护儿童权利

儿童权利

103. 法国制定了一项旨在促进儿童全面发展的总体政策，重视儿童保护、教育、青少年时期以及为家长和家庭政策提供支持。

104. 《第一项动员和打击暴力侵害儿童行为的部际计划》于 2017 年 3 月 1 日推出，¹⁹¹ 目的在于提高公众的认识，并为减少一切形式的家庭暴力提供具体的解决办法。¹⁹² 该项计划对 2015-2017 年儿童保护路线图中的规定进行了说明和调整。^{193, 194}

105. 家庭、儿童和妇女权利部长于 2016 年同意了明确父母权力范围的修正案，修正案禁止“包括殴打在内的任何虐待或有辱人格的待遇”。这项规定得到了议会的通过，但是由于一些程序上的原因被宪法委员会驳回。¹⁹⁵ 2016 年 3 月 14 日的《儿童保护法》¹⁹⁶ 旨在确保关注儿童的基本需求，支持儿童的身体、情感、智力和社会发展以及在尊重儿童权利的前提下保护儿童的健康、安全、品格和教育。¹⁹⁷

106. 国家儿童保护委员会成立于 2016 年，¹⁹⁸ 其使命为改善对儿童保护的管理工作，是部际和地方儿童保护政策的指导机构。¹⁹⁹

107. 国家儿童保护观察站致力于向所有人推广儿童保护的公共文化，2016 年 3 月 14 日的法律对这一机构进行了巩固。

108. 2017 年 4 月 19 日关于儿童司法保护的通报再次引入了全程负责的理念，以促进儿童的发展，并鼓励儿童保护行动者开展横向工作。

109. 关于难民和移民儿童的收容与入学问题的国家行动计划动员检查组和教学中心为新到达的母语为外语的儿童和来自于游牧家庭的儿童办理入学，以保障对这些儿童的收容和帮扶，同时特别关注脆弱境况。²⁰⁰

保护孤身未成年人

110. 法国提供一项领土范围内孤身未成年人的保护机制，无论他们的国籍和法律状况。²⁰¹ 2016 年 3 月 14 日的《儿童保护法》为孤身未成年人的分配机制提供了立法基础，以便保障他们和领土范围内其他儿童享有相同的权利。这项法律还严格限制骨骼测试，制定未成年推定原则，禁止进行某些可能会损害尊严的体检。2016 年 11 月 17 日的一项法令²⁰² 制定了一份参考，旨在调整年龄和孤身状况评估的方式，同时留意人口贩运问题。

111. 省级委员会推行了针对自称孤身未成年人的人员的临时紧急收容措施，²⁰³ 并对他们的未成年和孤身身份进行评估。²⁰⁴ 司法部也培训了一批评估员，以协调全国范围内的评估工作。²⁰⁵

112. 部分地区集中出现大批自称孤身未成年人，加来地区便是如此，因此国家在那里针对上述人群建立了一项紧急例外机制，通过该项机制建立的未成年人收容与指导中心可迅速为他们提供庇护。²⁰⁶

113. 2016 年 3 月 7 日的《外国人权利法》²⁰⁷ 认可了这样一项原则：根据该原则，受到驱逐处理的外国侨民，如身边有一名或多名未成年人，则应对其采取其他措施以替代行政拘留。对与父母在一起的外国未成年人的拘留因此就只能以特殊方式进行，²⁰⁸ 同时系统地考虑儿童的最大利益。^{209, 210}

C. 促进和保护残疾人权利

114. 法国特别重视对残疾人权利的尊重，并于 2016 年 5 月向残疾人权利委员会提交了关于《公约》落实情况的初次报告。200 万重度残疾人士获得国家对其残疾状况的承认。

115. 自主帮扶政策将关于普遍诉诸一般法机制的战略同减少和克服机能残疾的补偿策略结合起来。国家启动了三项大型公共登记工作，即规范性调节；提供补助金，以保障那些无法靠工作取得足够收入或因自主性受限而需要额外支出的残疾人的最低收入水平；资助和设立社会医疗机构，为他们提供帮助。²¹¹

116. 提供帮扶还具体体现在多个专项计划(视力障碍计划、失聪或弱听人员帮扶计划、精神病和心理健康计划、自闭症计划——第三期计划覆盖 2013-2017 年)上。为促进残疾学生入学，政府改进了对家庭的帮扶，²¹² 促进包容，²¹³ 并鼓励发展数字技术。²¹⁴

117. 2013 年 7 月 8 日的《重建共和国基础教育指导与规划法》²¹⁵ 将包容性教育的概念引入了法国法律，使残疾学生的入学政策取得了重大进展。²¹⁶ 新一届政府将这作为一项优先任务，加强专业机构和学校的合作，改善管理工作，为家庭提供帮扶，围绕包容性问题开展教育和发展数字技术。

118. 2014 年 12 月 11 日的国家残疾问题大会明确了几个大的工作方向：促进残疾人接受教育，在支持就业的工作中和就业过程中持续提供帮助，预防职业排斥现象，鼓励企业签署协议，目标是在三年内签署协议数量增长两倍。2016 年 5 月 19 日举行的第四届国家残疾问题大会通过将辅助就业纳入法律以及集中单一机构内部就业安置与维持方面的使命，巩固了各项帮扶措施。²¹⁷ 2016 年 12 月 2 日的残疾问题部际会议上，政府承诺加强社会医疗的补助力度。²¹⁸

119. 同私营部门一样，在任何全职工作人员数量不低于 20 人的公共部门里，全职或兼职的残疾工作人员应占受薪员工总人数的 6%。^{219, 220}

D. 移民和庇护背景下的权利保护问题

120. 自法国上一轮审议以来，先后通过了两项法律：《庇护改革法》²²¹ 提供了一项可完全中止通过快速程序作出驳回庇护申请的决议的司法补救措施，²²² 并制定了关于弱势群体收容与程序保障的特殊规定，以此巩固了寻求庇护者的权

利，提高了程序的效率，缩短了程序的时间。《外国人权利法》²²³ 则通过落实一项融入与推广多长期居留证的计划巩固了被剥夺自由者的融入和权利；该项法律还加强了法官对拘留的审查，并认可了优先以其他方式代替拘留的原则。

121. 法国保障所有人可获得医疗服务。寻求庇护者可立刻享受一般法规定的服务，²²⁴ 无证外国人及其家庭成员则可享受国家医疗补助。

122. 对初到者的收容工作由法国移民和融入局负责。初到者随后可享受由大区政府和省政府提供的各种帮扶机制，这样做的目的在于让初到者尽快享受到一般法规定的全部政策。²²⁵

123. 2016 年 12 月 21 日关于受国际保护人员职业融入问题的部际通报²²⁶ 帮助上述人员享受语言学习、职业融入和就业方面的机制。通报还鼓励根据个人条件和需求安排就业。

124. 正常的外国劳动者可获得职业培训^{227, 228} 和公共就业服务。²²⁹ 2016 年 11 月 24 日，国家²³⁰、法国移民和融入局以及就业中心签署了一个为期三年的国家框架协议，以满足包括难民在内的外国初到者的需求，并在职业融入过程中为他们提供帮助。^{231, 232}

E. 罗姆人的融入问题

125. 考虑到其《宪法》框架，法国对以下两种人进行区分：一种是流动或半流动游民(350 000 至 400 000 人)，主要为法国国籍，在流动生活中享受特殊帮扶政策；另一种是以帐篷为家的移民人口，无论其原籍如何(约 16 000 人)。这些以帐篷为家的居民大部分是罗马尼亚和保加利亚公民，他们在第 2004/38 号指示规定的条件下在欧盟内可自由行动。

126. 在游民问题上，2017 年 1 月 27 日的《平等与公民资格法》取得了重大进步，废除了 1969 年法律规定的特殊身份制度，根据该制度，游民必须附属于一个市镇，并持有人员流动证，且每三个月要重新签发一次。此外，《平等与公民资格法》还鼓励为游民在其落脚点提供住宿的方式多样化。²³³

127. 政府的努力还体现在，2016 年 10 月 29 日，共和国总统承认法国在 1940 年至 1946 年针对法国游民的拘捕行动中负有责任。

128. 政府再次开展部际协调行动以及与代表性组织之间的合作，对国家游民协商委员会进行了改革，巩固了该委员会的公共政策指导角色。^{234, 235}

129. 对于棚户区 and 非法帐篷中的居民，法国的政策主要体现在对拆除帐篷的预先通知和辅助行动上。2012 年 8 月 26 日的部际通报对上述行动进行了定义，这些行动既维护了公共秩序，又保障了对人权的必要尊重，²³⁶ 并且切实帮助棚户区居民获得住房、医疗、工作和入学机会。

130. 回应行动的规模取决于疏散的紧急程度、地方合作者的活跃度和可利用的资源，尤其是住房资源。符合上述条件的话，会提供长期的解决办法，如斯特拉斯堡在 2012 至 2017 年间关闭了几乎全部营地(300 人)，图卢兹也制定了一项逐一清除营地的战略，并自 2012 年以来为 931 人提供了帮扶。在紧急情况或人员处于迫切危险的情况下，或者在关系更加紧张的地区，则根据社会判断制定短期应对办法，同时提供庇护。2012 年以来，国家通过年度专项贷款(2013 年为 400

万欧元，2015 年起变为 300 万欧元)为清除帐篷行动提供支持。2012 至 2016 年间，通过上述行动，共有近 9 000 人获得了住房或接受收容，1 700 多人实现就业，近 5 800 名儿童入学。

五. 与民间社会的关系

131. 与民间社会的对话是政府的优先任务。国家人权协商委员会完全独立于政府和议会，在人权领域扮演着顾问和提供建议的角色。2008 年以来，委员会系统地提交给公约委员会²³⁷ 的国家报告提供了咨询。委员会自程序启动以来直接参与到了本报告的相关工作中。

132. 经济、社会与环境委员会也为政府提供咨询服务，并参与与其专业领域相关的政府政策的制定工作。

133. 外交部于 2017 年 3 月 17 日制定了一份《外交部与民间社会合作政策指导性文件》，该文件强调了民间社会组织的专业领域、较强的行动能力以及与国家在发展与国际团结方面的行动可能存在的互补性。这份文件的拟定获得了国家发展与国际团结委员会的支持，该文件本身也反映出，国家长期与民间社会组织保持对话，而与民间社会组织的合作关系又有着积极的活力和必要性。

注

- ¹ Deux réunions interministérielles ont été organisées avec cette dernière.
- ² Décret n° 2015-148 du 10 février 2015 portant publication de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique signée à Istanbul le 11 mai 2011.
- ³ **Recommandations 120.32; 120.34; 120.115.**
- ⁴ **Recommandations 120.2 et 120.50.**
- ⁵ Décret n° 2015-738 du 25 juin 2015 portant publication du protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, signé à New York le 11 décembre 2012.
- ⁶ Décret n°2016-500 du 22 avril 2016 portant publication du protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, adopté à New York le 19 décembre 2011, signé par la France le 20 novembre 2014.
- ⁷ **Recommandations 120.17, 120.18, 120.19.**
- ⁸ Loi n° 2016-372 du 30 mars 2016 autorisant la ratification du protocole relatif à la convention n° 29 de l'OIT sur le travail forcé (1930).
- ⁹ La France a ratifié 127 Conventions.
- ¹⁰ En prenant en compte les défis que le dérèglement climatique pose spécifiquement pour les femmes.
- ¹¹ Décret n°2016-1504 du 8 novembre 2016 portant publication de l'accord de Paris adopté le 12 décembre 2015, signé par la France à New York le 22 avril 2016.
- ¹² **Recommandations 120.5 et 120.136.**
- ¹³ Les règles gouvernant le régime disciplinaire des membres des forces armées justifient le maintien de ces réserves.
- ¹⁴ **Recommandations 120.1; 120.6; 120.7; 120.8; 120.9; 120.10; 120.11; 120.12; 120.13; 120.14; 120.15; 120.16, 120.162.**
- ¹⁵ **Recommandation 120.20.**
- ¹⁶ **Recommandation 120.21.**
- ¹⁷ Expert indépendant chargé d'examiner la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable (20 octobre 2014 au 24 octobre 2014); Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées (3 au 17 octobre 2017); Rapporteur spécial sur le droit à la vie privée pour le dernier trimestre 2017.

- ¹⁸ **Recommandation 120.55.**
- ¹⁹ Ces principes sont réaffirmés avec constance tant par le Conseil d'Etat que par le Conseil constitutionnel.
- ²⁰ Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.
- ²¹ Cette loi, qui modifie le code pénal, le code de procédure pénale et la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, tend principalement à généraliser les circonstances aggravantes de racisme et d'homophobie et créer une circonstance aggravante générale de racisme; améliorer et faciliter la répression des provocations, diffamations et injures à caractère raciste ou discriminatoire prévues par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse; étendre la répression de l'apologie et la contestation des crimes contre l'humanité prévue par cette même loi; améliorer la répression du bizutage et des comportements discriminatoires pouvant en résulter. La loi égalité et citoyenneté a également augmenté la peine pour injures racistes ou discriminatoires (6 mois et 22 500 euros) pour la rapprocher de celle pour provocations et diffamations racistes ou discriminatoires (1 an et 45 000 euros).
- ²² **Recommandations 120.38; 120.72; 120.73; 120.77; 120.81; 120.86; 120.87; 120.132; 120.134.**
- ²³ Ces contrats sont associés à des outils d'analyse des besoins, des offres de formation et une prestation «accompagnement à la mise en œuvre pour les territoires».
- ²⁴ Réunissant les représentants de l'Etat, des collectivités locales et de la société civile.
- ²⁵ **Recommandations 120.32; 120.34; 120.38; 120.49; 120.62–63-64; 120.69; 120.70; 120.75; 120.77; 120.78; 120.81; 120.84; 120.133.**
- ²⁶ **Recommandations 120.62-63-64; 120.66; 120.68; 120.69; 120.70; 120.74; 120.76; 120.78; 120.79; 120.80; 120.82; 120.83; 120.86; 120.87.**
- ²⁷ La formation initiale assurée par les Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) comprend un « enseignement à la laïcité, à la lutte contre les discriminations et à la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes », qui représente un volume horaire de 12 heures pour la plupart de ces ESPE. Concernant la formation continue, des séminaires pour les cadres et les formateurs permettent d'enrichir et d'actualiser les savoirs et pratiques sur les valeurs de la République et la lutte contre les discriminations.
- ²⁸ Notamment la plateforme Canopé [«Éduquer contre le racisme et l'antisémitisme»](#). Le site eduscol propose également des ressources spécifiquement consacrées à la lutte contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme et les préjugés.
- ²⁹ Développement de sanctions et de mesures pédagogiques, de la lutte contre les contenus de haine sur Internet, de l'analyse et de la prise en compte des préjugés racistes, antisémites, notamment par les services de police et l'institution judiciaire, du développement d'une aide aux victimes adaptée, des nouveaux partenariats à établir avec les associations, les lieux de mémoire, ou des actions d'éducation, de formation, et de sensibilisation à l'égard de nouveaux publics.
- ³⁰ Aux termes duquel la République "assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion".
- ³¹ Enquête "Cadre de vie et sécurité" de l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, enquête annuelle de la CNCDH sur l'état et l'évolution des préjugés et opinions racistes en France, ou encore enquête "Trajectoires et origine».
- ³² **Recommandation 120.48.**
- ³³ Ce magistrat conduit la politique pénale dans ce domaine et constitue l'interlocuteur privilégié des enquêteurs, des partenaires extérieurs et de l'administration centrale.
- ³⁴ Pôle rassemblant autour du magistrat référent les acteurs locaux essentiels dans la lutte contre le racisme: services d'enquête, associations, représentants des autres administrations, élus et délégué du Défenseur des droits.
- ³⁵ Autorité administrative indépendante.
- ³⁶ Dont les comités opérationnels de lutte contre le racisme et les discriminations (CORA).
- ³⁷ **Recommandation 120.73.**
- ³⁸ Loi sur la communication audiovisuelle du 29 juillet 1982 puis loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004.
- ³⁹ Exonérés par ailleurs de toute obligation générale de surveillance et de recherche d'activités illicites.
- ⁴⁰ **Recommandation 120.128.**
- ⁴¹ Article 6-I-7 de la LCEN (Loi pour la Confiance dans l'Économie Numérique).

- ⁴² A cette fin, ils doivent mettre en place un dispositif permettant à toute personne de porter à leur connaissance ce type de données et informer promptement les autorités publiques compétentes de toute activité illicite portée à leur connaissance.
- ⁴³ Les prestataires ont l'obligation de déférer aux décisions de justice destinées à faire cesser ou à prévenir un dommage (6.I.8 de la loi de 2004). Les articles 6 I-2 et 6 I-3 prévoient que la responsabilité civile ou pénale de l'hébergeur peut être engagée dans l'hypothèse où il a effectivement connaissance de l'information illicite diffusée et qu'il n'agit pas promptement pour la retirer ou la rendre inaccessible.
- ⁴⁴ **Recommandation 120.73.**
- ⁴⁵ Le «groupe de contact sur les contenus de haine sur internet», copiloté par la Délégation à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, et la haine anti-Lgbt (DILCRAH), et la Délégation ministérielle aux industries de sécurité et aux cybermenaces (DMISC) a été mis en place en mars 2017 afin d'assurer une meilleure exécution des réquisitions judiciaires aux fins d'identification, une plus large diffusion sur internet des décisions judiciaires, la mise à disposition de la justice par les plateformes des contenus de haine effacés, le développement des signalements aux parquets, et ainsi que l'amélioration du traitement des signalements aux fins de suppression des contenus de haine.
- ⁴⁶ **Recommandation 120.133.**
- ⁴⁷ <https://edoc.coe.int/fr/ressources-en-ligne/5746-mouvement-contre-le-discours-de-haine.html>
- ⁴⁸ Une formation « *Le racisme et l'antisémitisme : enjeux contemporains* » et une formation « *Justice et discours de haine* » qui permet d'aborder, par le biais de conférences et d'échanges, la question de la répression des «discours de haine» au regard du développement des nouveaux moyens de communication, notamment internet.
- ⁴⁹ Dans le prolongement des dépêches du 11 juin 2014 et du 5 mars 2015 concernant la signature des protocoles de coopération entre le Défenseur des droits et le ministère public, une nouvelle dépêche a été diffusée le 25 novembre 2016 concernant les relations du Défenseur des droits avec les juridictions de l'ordre judiciaire. Ainsi, la signature de conventions avec le Défenseur des droits s'est intensifiée sur l'ensemble du territoire. Depuis le début de l'année 2017, le nombre de conventions ou protocoles entre les parquets généraux et le Défenseur des droits est porté à 26. **Recommandation 120.64.**
- ⁵⁰ **Recommandations 120.32; 120.33; 120.34; 120.36.**
- ⁵¹ **Recommandations 120.98; 120.99; 120.100; 120.101.**
- ⁵² Le Conseil constitutionnel, dans sa décision n° 93-325 du 13 août 1993 a très fermement précisé que la mise en œuvre des vérifications d'identité devait s'opérer «en se fondant exclusivement sur des critères objectifs et en excluant dans le strict respect des principes et règles de valeur constitutionnelle, toute discrimination de quelque nature qu'elle soit entre les personnes».
- ⁵³ Article R. 434-16 du code de la sécurité intérieure.
- ⁵⁴ Cadre légal de ce dispositif précisé par la loi n° 2016-731 du 3 juin 2016 et le décret n° 2016-1860 du 23 décembre 2016.
- ⁵⁵ Une évaluation sera conduite à l'issue de l'année d'expérimentation.
- ⁵⁶ Article R. 434-15 du code de la sécurité intérieure. Ce numéro d'identification est visible par le public sur l'uniforme, ou sur le brassard pour les agents intervenant en civil. Cf. arrêté du 24 décembre 2013 relatif aux conditions et modalités de port du numéro d'identification individuel par les fonctionnaires de la police nationale, les adjoints de sécurité et les réservistes de la police nationale.
- ⁵⁷ Formations à la déontologie dont les règles sont codifiées au code de la sécurité intérieure (Livre IV, Titre 3, Chapitre 4, Articles R.434-2 et suivants – code de déontologie de la police nationale et de la gendarmerie nationale). Par ailleurs, tous les personnels, quel que soit leur corps ou leur grade, sont concernés. Des intervenants institutionnels, comme le Défenseur des droits, ou des associations, comme la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) ou l'association «FLAG !», engagées dans la lutte contre les discriminations, interviennent dans certaines de ces formations.
- ⁵⁸ En 2014, les mariages de couples de même sexe ont représenté 4% du total des unions.
- ⁵⁹ Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.
- ⁶⁰ Ce plan fera l'objet le moment venu d'une évaluation par la CNCDH.
- ⁶¹ Un appel à projets locaux de 1,5 million d'euros a été lancé en janvier 2017 pour le développement des politiques de lutte contre la haine anti-LGBT. La DILCRAH soutiendra ainsi, en 2017, 226 projets de 170 structures associatives sur l'ensemble du territoire national.

- 62 Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.
- 63 **Recommandations 120.71; 120.140.**
- 64 Il fait l'objet d'une [circulaire, publiée le 23 juin 2016](#), qui en précise les grands objectifs ainsi que les modalités de mise en œuvre.
- 65 L'ensemble des outils sont sur le site [«Non au harcèlement»](#): <http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr>
- 66 Elargissement de l'amplitude horaire du numéro vert 30.20, 300 référents harcèlement aux niveaux départementaux et académiques, journée nationale et prix « non au harcèlement », enquêtes locales climat scolaire pour établir un diagnostic, ambassadeurs-rices lycéens contre le harcèlement, formation des personnels.
- 67 Les mesures de la violence en milieu scolaire et de l'absentéisme des élèves dans les établissements permettent d'apprécier la qualité du climat scolaire, évalué dans le second degré, au niveau national, par le biais d'enquêtes auprès des chefs d'établissements et d'applications informatiques. L'enquête annuelle Sivis (système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) et l'enquête de victimisation, menée tous les deux ans, permettent de documenter ces phénomènes.
- 68 Séjours de vacances et accueils de loisirs péri et extra-scolaires notamment.
- 69 En distinguant des réseaux renforcés (364 REP+) et d'autres réseaux (731 REP), un réseau comprenant un collège et les écoles d'où viennent ses élèves.
- 70 Elle s'inscrit dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et a permis à la France d'abaisser le taux de jeunes hors de tout système de formation et sans diplôme à 8,8% en 2016, en dessous de l'objectif des 10% qui devait être atteint en 2010 (source Eurostat).
- 71 <http://eduscol.education.fr/pid23269/lutte-contre-le-decrochage-scolaire.html>
- 72 <http://eduscol.education.fr/cid88793/reserve-citoyenne-de-l-education-nationale.html>
- 73 En particulier là où il existe un déficit des structures d'accueil, à Mayotte et en Guyane dans les territoires isolés.
- 74 Cf. <http://www.sports.gouv.fr/prevention/incivilités-violences/> et <http://www.semc.sports.gouv.fr/ethique-et-valeurs/>.
- 75 Loi n°2016-564 du 10 mai 2016 renforçant le dialogue avec les supporters et la lutte contre le hooliganisme. Une des dispositions a consisté à la mise en place, au sein du ministère des sports, d'une Instance nationale du supportérisme associant tous les acteurs du supportérisme en France. Les travaux en cours visent à instaurer des droits et devoirs des supporters dans un souci de prévention des incivilités et discriminations dans les manifestations sportives. Dans la continuité le ministère s'emploie à ce que la loi n°2006-1294 du 23 octobre 2006 portant diverses dispositions relatives aux arbitres soit connue et appliquée par l'ensemble des acteurs concernés.
- 76 **Recommandations 120.40; 120.46; 120.88; 120.90–91-92; 120.153.**
- 77 Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle.
- 78 La loi prévoit un dispositif dit «socle» destiné à fournir un cadre juridique général et des déclinaisons par matière.
- 79 Et ce quand bien même le candidat n'avait pas l'intention d'occuper le poste auquel il a postulé.
- 80 Par ailleurs, la loi supprime des conditions de nationalité pour les personnes qui souhaitent ouvrir un café, un débit de boisson et pour les fonctions de direction d'une entreprise de pompes funèbres. Elle étend cette dispense aux détenteurs du diplôme d'Etat de chirurgien-dentiste. Elle prévoit également la remise des rapports au Parlement sur, d'une part, la possibilité de lever la condition de nationalité empêchant les étrangers non européens d'accéder au statut d'agent ou cadre de la SNCF et, d'autre part, sur les conditions d'emploi des étrangers extra-communautaires dans la fonction publique.
- 81 Ce texte invite les Etats membres de l'Union européenne à mettre en place une autorité indépendante en charge de la lutte contre les discriminations faites sur le motif de l'origine. En France, cette mission est confiée au Défenseur des droits depuis la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008.
- 82 Le code du travail comme le code pénal dote les victimes de discrimination ainsi que les organismes qui les représentent des outils judiciaires nécessaires à la répression effective de ces agissements.
- 83 Les CPI (classes préparatoires intégrées) ont pour objet d'aider des étudiants ou des demandeurs d'emploi, de condition modeste, à préparer les concours externes (étendues à la 3^{ème} voie pour le concours des IRA (instituts régionaux d'administration)) de la fonction publique en leur apportant un soutien pédagogique renforcé, un appui financier et la compétence d'un tuteur.

- 84 L'article 1^{er} de la Constitution, qui consacre le principe de laïcité, précise que la République «*assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances*». La liberté de religion ou de conviction est également consacrée par l'article 10 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789. En outre, la loi de 1905 dans son article 1^{er} dispose que: "*La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public*".
- 85 Dans le cadre de la Grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République, un plan exceptionnel de formation des enseignants a été mis en œuvre à partir de février 2015. Il a été décliné en trois phases successives. La première, centrée sur les apports théoriques et scientifiques les plus récents concernant l'éducation à la citoyenneté et la transmission des valeurs de la République et incluant des éléments sur la laïcité et la lutte contre les préjugés et les discriminations, a fait l'objet de huit séminaires inter-académiques, à destination de 1000 personnels d'encadrement et de formateurs. La deuxième phase de formation a été consacrée à la présentation des ressources produites par le Ministère et Canopé afin d'aider les enseignants à créer des situations concrètes dans les établissements scolaires. La troisième phase a été centrée sur la promotion de pratiques collaboratives et démocratiques dans les établissements scolaires (débat argumenté), avec un séminaire de deux jours à destination des formateurs en mars 2017.
- 86 Loi n° 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics.
- 87 **Recommandations 120.23; 120.26; 120.25; 120.27.**
- 88 Voir les décisions d'irrecevabilité de la Cour européenne des droits de l'homme *Aktas c. France, Bayrak c. France, Gamaleddyn c. France, Ghazal c. France, Ranjit Singh c. France et Jasvir Singh c. France* (30 juin 2009).
- 89 Décret n° 2007-425 du 25 mars 2007 créant un observatoire de la laïcité.
- 90 Article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958.
- 91 Inclus dans le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946.
- 92 **Recommandation 120.138.**
- 93 La France, en tant que membre du "Groupe des amis du protocole", avait participé activement aux travaux de rédaction de ce Protocole.
- 94 Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.
- 95 **Recommandation 120.139.**
- 96 Conseil d'Etat, avis du 2 juillet 2010.
- 97 **Recommandation 120.47.**
- 98 **Recommandations 120.137; 120.138.**
- 99 Une fois le plan pauvreté monté en charge, ce sont environ 2,6 milliards d'euros supplémentaires qui seront redistribués chaque année à 2,7 millions de ménages parmi les plus en difficulté (soit environ 1 000 euros en moyenne par an et par ménage d'ici fin 2017).
- 100 Loi n° 2016-832 du 24 juin 2016 visant à lutter contre la discrimination à raison de la précarité sociale.
- 101 Dans le code du travail et dans la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations.
- 102 Une première étape de réforme des minima sociaux a été mise en œuvre dès 2017. La revalorisation de la prime d'activité, lancée dès 2018, se poursuivra tout au long du quinquennat.
- 103 Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.
- 104 Entreprises ayant leur siège en France et plus de 5000 salariés à travers leurs filiales, ou ayant un siège à l'étranger et un en France et plus de 10 000 salariés.
- 105 À défaut, leur responsabilité civile pourrait être engagée.
- 106 Ce «devoir de vigilance» est une adaptation de la notion de «due diligence» présente dans les principes directeurs de l'ONU, adoptés en juin 2011 (AEF (Annuaire des Entreprises de France) n°10525). Un deuxième volet concernerait la répression en cas de manquement, avec deux articles sur la coresponsabilité pénale et civile.
- 107 Cette loi fait suite notamment à la catastrophe de l'immeuble Rana Plaza au Bangladesh.
- 108 CNCDH, Entreprises et droits de l'homme: avis sur les enjeux de l'application par la France des Principes directeurs des Nations Unies, 24 octobre 2013, JORF (Journal officiel de la République française) n°0266 du 16 novembre 2016.

- ¹⁰⁹ Créée par le Premier Ministre en juin 2013 et associant les pouvoirs publics ainsi que les représentants des entreprises, des salariés, des associations et des ONG.
- ¹¹⁰ **Recommandations 120.119; 120.120; 120.121; 120.122; 120.123; 120.124.**
- ¹¹¹ A titre d'exemples, deux dispositifs expérimentaux ont été mis en place à Paris en 2016, l'un portant sur la protection des mineurs victimes de traite des êtres humains, l'autre sur la mise à l'abri de victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle.
- ¹¹² Fiches réflexes à destination des forces de sécurité, des magistrats et des inspecteurs du travail, livret pour les éducateurs de l'aide sociale à l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse.
- ¹¹³ Certaines de ces avancées sont soulignées par la CNCDH, désignée Rapporteur national indépendant sur la lutte contre la traite des êtres humains par le plan d'action et chargée, à ce titre, d'évaluer la politique publique en la matière – cf. CNCDH, Rapport 2016 «La lutte contre la traite et l'exploitation des êtres humains».
- ¹¹⁴ ONDRP(Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales)-MIPROF, Publication de l'enquête «Les victimes de traite des êtres humains suivies par les associations en France en 2015», Grand angle, n°43.
- ¹¹⁵ Et ce pendant toute la durée de la procédure pénale et l'obtention d'une carte de résident délivrée de plein droit en cas de condamnation définitive des auteurs.
- ¹¹⁶ Loi n° 2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.
- ¹¹⁷ Cette loi a montré la volonté de la France d'aller jusqu'au bout de sa position abolitionniste en plaçant les personnes prostituées et les victimes de traite des êtres humains au cœur de son action : le délit de racolage est ainsi supprimé, conformément au principe de non-sanction, porté par les textes internationaux.
- ¹¹⁸ **Recommandations 120.105; 120.106.**
- ¹¹⁹ **Recommandations 120.107; 120.108; 120.109; 120.110.**
- ¹²⁰ **Recommandation 120.104.**
- ¹²¹ Cf. article 6 du règlement intérieur type annexé à l'article R. 57-6-18 du code de procédure pénale, lequel précise que «le tableau des avocats inscrits dans les barreaux du département [est] affiché dans le quartier disciplinaire».
- ¹²² Accès au téléphone, aux unités de vie familiale et parloirs familiaux, protection étendue de la confidentialité de la correspondance écrite.
- ¹²³ **Recommandations 120.111; 120.112.**
- ¹²⁴ Une stratégie santé des personnes placées sous-main de justice a été définie en avril 2017. La prise en charge psychiatrique des personnes sous-main de justice a été réformée pour permettre aux personnes détenues de disposer de soins ambulatoires, d'hospitalisation de jour et d'hospitalisation complète. Par ailleurs, l'arrivée en prison constituant une période à risque suicidaire accru, les «quartiers arrivants» des établissements pénitentiaires ont été labellisés, afin de préserver la dignité de la personne détenue et de limiter le « choc carcéral».
- ¹²⁵ **Recommandation 120.113.**
- ¹²⁶ Circulaire conjointe signée le 3 juillet 2015.
- ¹²⁷ Réseau national des missions locales, services publics de proximité destinés à tous les jeunes de 16 à 25 ans pour surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion.
- ¹²⁸ Jeunes faisant l'objet d'une mesure restrictive ou privative de liberté par décision de justice en milieu ouvert ou fermé.
- ¹²⁹ Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- ¹³⁰ Note du 4 mai 2015 relative aux lignes directrices de l'élaboration du règlement de fonctionnement des établissements collectifs de placement judiciaire.
- ¹³¹ Opération «Barkhane» au Sahel et opération «Chammal» en Irak et en Syrie.
- ¹³² Loi n° 2012-1432 du 21 décembre 2012, loi n° 2014-1353 du 13 novembre 2014, loi n°2015-912 du 25 juillet 2015, loi n°2016-731 du 3 juin 2016 et loi n°2017-258 du 28 février 2017.
- ¹³³ Art. L.224-1 du Code de la sécurité Intérieure (CSI).
- ¹³⁴ Art. L.214-1 du CSI.
- ¹³⁵ L.562-1 et suivants du code monétaire et financier.
- ¹³⁶ La loi n° 2017-1154 du 11 juillet 2017 a prorogé pour la 6^{ème} fois l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence.
- ¹³⁷ Assignations à résidence, perquisitions administratives, dissolution d'associations et groupements de fait, fermeture de lieux de culte, manifestations, interdiction de séjour, etc.

- 138 La loi n° 2015-1501 du 20 novembre 2015 prorogeant l'application de la loi n°55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence.
- 139 Cf. décision n° 2016-611 QPC (Question prioritaire de constitutionnalité) du 10 février 2017; décision n° 2016-590 QPC du 21 octobre 2016.
- 140 Liberté d'aller et venir, droit au respect de la vie privée, droit au recours effectif, droit de propriété.
- 141 Enfin, la juridiction administrative exerce également un contrôle régulier des décisions individuelles prises par l'administration dans le cadre de l'état d'urgence.
- 142 Dans le cadre des réquisitions prévues à l'article L. 1321-1 du code de la défense, qui dispose: *«Aucune force armée ne peut agir sur le territoire de la République pour les besoins de la défense et de la sécurité civiles sans une réquisition légale. Le premier alinéa n'est pas applicable à la gendarmerie nationale. Toutefois, conformément aux dispositions de [l'article L. 214-1](#) du code de la sécurité intérieure, lorsque le maintien de l'ordre public nécessite le recours aux moyens militaires spécifiques de la gendarmerie nationale, leur utilisation est soumise à autorisation dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat.»*
- 143 Egalement à densifier les dispositifs de prévention de la radicalisation pour assurer une prise en charge individuelle des publics, développer la recherche appliquée en matière de contre-discours et mobiliser l'islam de France.
- 144 Novembre 2017.
- 145 Ces mesures seront soumises à des conditions plus ciblées qu'en période d'état d'urgence; conditionnées, pour celles qui nécessitent de pénétrer au domicile, à l'autorisation d'un juge judiciaire; encadrées dans leurs effets pour se concilier avec le respect du droit à la vie privée et familiale, susceptible de faire l'objet de recours suspensifs.
- 146 Articles R.434-1 et suivants du code de la sécurité intérieure.
- 147 Article R.434-3 du code de la sécurité intérieure.
- 148 Afin d'assurer la protection des policiers et des gendarmes exposés à des agressions violentes et d'améliorer leur capacité opérationnelle dans les situations où la coercition physique est insuffisante ou impossible (**Recommandation 120.103**).
- 149 Une doctrine commune à la police et à la gendarmerie, en date du 2 septembre 2014, a défini les règles, les modalités et les recommandations d'emploi relatives au pistolet à impulsion électrique (PIE) et aux lanceurs de balles de défense (LBD) de calibre 40 et 44 mm (les seconds étant progressivement remplacés par les premiers, plus précis). Les armes à ultrasons ne sont employées ni par la police, ni par la gendarmerie. Cette instruction, après avoir rappelé les caractéristiques de l'arme, précise le cadre juridique de son emploi, les modalités d'emploi (notamment les précautions d'emploi et les conduites à tenir après emploi), la nécessité d'une habilitation et les formations à suivre pour user de cette arme, ainsi que le contrôle des mouvements et stockage de l'arme.
- 150 Mises à disposition par l'Inspection Générale de la Police Nationale et l'Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale.
- 151 La loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions a confié au Défenseur des droits la poursuite des missions anciennement dévolues à la Commission nationale de la déontologie de la sécurité. Les modalités de saisine de cette autorité ont ainsi été élargies.
- 152 Conseil départemental d'accès au droit, maison de justice et du droit, bureau d'aide aux victimes.
- 153 **Recommandations 120.93; 120.95; 120.94; 120.96; 120.97.**
- 154 Tout usage excessif de la force expose les forces de l'ordre à une sanction disciplinaire, indépendamment des sanctions pénales. Les fonctionnaires de police ou les militaires de la gendarmerie sont soumis au contrôle des inspections compétentes, respectivement l'inspection générale de la police nationale (IGPN), l'inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) et l'inspection générale de l'administration. L'IGPN et l'IGGN effectuent des audits, des enquêtes administratives ou disciplinaires, mais aussi judiciaires sur saisine des magistrats.
- 155 Dont 8 pour des faits de violences sur personne gardée à vue ou témoins.
- 156 Loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique.
- 157 Le dispositif des « intervenants en langue maternelle » en Guyane, mis en place pour accueillir au moment des premiers apprentissages les élèves dans leur langue maternelle autre que le français, est renforcé. A Mayotte et en Guyane, des expérimentations en bilinguisme sont développées dès l'école primaire dans chacune des circonscriptions, et les enseignants sont formés spécifiquement à recevoir des élèves non francophones.
- 158 **Recommandation 120.141.**

- 159 La loi égalité réelle outre-mer prévoit également la possibilité de mettre en place des observatoires des violences faites aux femmes chargés de proposer une prise en charge globale.
- 160 Le ministère des outre-mer élabore une feuille de route annuelle sur l'égalité femmes-hommes. Ce document présente le bilan des actions relatives à l'égalité femmes-hommes de l'année passée réalisées outre-mer et les perspectives d'actions pour l'année en cours.
- 161 **Recommandation 120.66.**
- 162 Le 8 mars 2017, M. Lionel Zinsou, ancien Premier ministre du Bénin, a remis au Premier ministre de la République française un rapport de préfiguration de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, de la traite et de leurs abolitions.
- 163 Les compétences du CSEP ont été étendues aux questions d'articulation des temps de vie, de modes de garde, de congés familiaux, de systèmes de représentation dans l'entreprise, de harcèlement sexuel et moral, de formation initiale et continue, de diversification des choix professionnels des filles et des garçons et de création d'entreprises par les femmes.
- 164 **Recommandations 120.56; 120.57.**
- 165 Cette instance consultative indépendante, composée de parlementaires, d'élus locaux, de personnalités qualifiées, de représentants, d'associations et d'administrations de l'Etat, se substitue à l'Observatoire de la parité, dont le champ d'application, limité à la parité en politique, n'était plus adapté à la nouvelle dimension prise par la politique des droits des femmes. Il remplace également le Conseil supérieur de l'information sexuelle, la commission nationale contre les violences faites aux femmes et la commission sur l'image des femmes dans les médias.
- 166 Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.
- 167 **Recommandations 120.32; 120.34; 120.42.**
- 168 La loi s'articule autour de 5 priorités : garantir de nouveaux moyens pour l'égalité professionnelle; mettre en place une garantie publique contre les impayés de pension alimentaire; lutter contre les violences faites aux femmes; prévenir et lutter contre les stéréotypes sexistes; généraliser la parité.
- 169 Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels.
- 170 Loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.
- 171 Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.
- 172 Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes – cf. supra.
- 173 Fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière.
- 174 Le ministère chargé de la fonction publique a reçu pour ce dispositif le prix du service public de l'ONU en 2015.
- 175 L'ORSE regroupe des entreprises, des investisseurs, des organisations syndicales, des universitaires, des ONG. Elle a pour mission de faire connaître les enjeux et les outils de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) auprès de toutes les parties prenantes de l'entreprise (actionnaires, partenaires sociaux, clients, salariés, fournisseurs et sous-traitants, pouvoirs publics, associations, citoyens, etc.).
- 176 **Recommandations 120.59; 120.60; 120.61.**
- 177 34% pour les entreprises cotées du CAC40 et 32% pour celles du SBF120.
- 178 **Recommandation 120.58.**
- 179 Cette mesure dissuasive vise à amoindrir l'écart de représentation entre femmes et hommes au sein de l'Assemblée Nationale.
- 180 Décret n° 2015-354 du 27 mars 2015 relatif à l'égal accès des femmes et des hommes aux commissions et instances consultatives ou délibératives placées auprès du Premier ministre, des ministres ou de la Banque de France.
- 181 D'autres publications permettent d'avoir une meilleure connaissance de mécanismes en œuvre dans la fonction publique, tel « Le plafond de verre dans les ministères », le Guide de prévention et de traitement des situations de violences et de harcèlement dans la fonction publique (2017) ou le Guide des congés familiaux et du temps partiel dans la fonction publique (2017).
- 182 Cf. rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes concernant la parité aux niveaux communal, intercommunal, départemental et régional (2017): http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_parite_au_niveau_local_2017_02_02_compresse-2.pdf
- 183 **Recommandation 120.58.**
- 184 Circulaire du 24 juin 2015.

- 185 Avec, en particulier, la création d'un délit général de harcèlement, la création d'un «stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes», la généralisation du dispositif de télé-protection «Téléphone grave danger», le principe de l'éviction du conjoint violent du domicile dès lors que les faits sont susceptibles de se reproduire et que la victime en fait la demande, l'efficacité accrue de l'ordonnance de protection, la restriction de la médiation pénale aux seuls cas où la victime en fait expressément la demande et que cette mesure est assortie d'un rappel à la loi pour l'auteur des faits.
- 186 Cf. supra.
- 187 **Recommandation 120.37.**
- 188 Généralisé par la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, ce dispositif permet également la localisation du bénéficiaire lorsque celui-ci déclenche l'alerte.
- 189 Enfants témoins de violences conjugales, jeunes femmes particulièrement exposées aux violences, dans le couple et sur internet, et les femmes vivant en milieu rural.
- 190 Participation des femmes à la gestion des situations de conflit et de post conflit; protection des femmes contre les violences et protection de droits des femmes post conflit; lutte contre l'impunité; prévention par la sensibilisation et la promotion de l'agenda «Femmes, Paix et Sécurité» à l'échelon régional et international.
- 191 **Recommandations 120.39; 120.44-45.**
- 192 **Recommandations 120.116; 120.117; 120.118.**
- 193 Prévention, repérage et prise en charge des violences.
- 194 **Recommandations 120.116-118 et 120.129.**
- 195 **Recommandations 120.116, 120.117, 120.118.**
- 196 Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016.
- 197 Elle comprend des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents, l'organisation du repérage et du traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant ainsi que les décisions administratives et judiciaires prises pour sa protection.
- 198 Décret n° 2016-1284 du 29 septembre 2016 pris en application de l'article L. 112-3 du code de l'action sociale et des familles et relatif aux missions, à la composition et aux modalités de fonctionnement du Conseil national de la protection de l'enfance.
- 199 Le CNPE a pour mission de proposer au gouvernement les orientations nationales de la protection de l'enfance, de rendre des avis sur toutes les questions s'y rattachant et de faire des propositions de nature à améliorer les interventions en protection de l'enfance et de promouvoir la convergence des politiques menées au niveau local.
- 200 Situations de grande précarité, mineurs non accompagnés, enfants de réfugiés et de demandeurs d'asile.
- 201 **Recommandations 120.164; 120.165.**
- 202 Arrêté du 17 novembre 2016 pris en application du décret n° 2016-840 du 24 juin 2016 relatif aux modalités de l'évaluation des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille.
- 203 Notamment les structures de l'aide sociale à l'enfance, des dispositifs dédiés, la prise en charge hôtelière.
- 204 Avec le concours du préfet du département et de l'autorité judiciaire s'il y a lieu.
- 205 Arrêté du 17 novembre 2016 pris en application du décret n° 2016-840 du 24 juin 2016 relatif aux modalités de l'évaluation des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille.
- 206 Autre exemple, à Paris, des liens étroits existent entre le centre d'hébergement géré par Emmaüs et le service en charge de l'évaluation du département pour permettre une collaboration effective.
- 207 Loi n° 2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France.
- 208 Dans les hypothèses limitativement énumérées par l'article L. 551-1 du CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile).
- 209 Conformément aux engagements internationaux de la France en matière de droits de l'Homme et aux exigences dégagées par la Cour européenne des droits de l'Homme.
- 210 S'il intervient, le placement en rétention doit être le plus bref possible et se dérouler dans des structures adaptées.
- 211 Ces politiques représentent un effort financier important estimé à plus de 37 milliards d'euros, qui mobilisent l'Etat, l'assurance-maladie et les collectivités territoriales.

- 212 Information et simplification des démarches, mise en place du projet personnalisé de scolarisation, renforcement de l'accompagnement humain.
- 213 Structures d'accueil 4ème plan autisme, formation des enseignants spécialisés.
- 214 Expérimentations en cours pour les élèves porteurs d'autisme, de DYS (élèves ayant divers troubles d'apprentissage, tels que la dyslexie, la dyscalculie, la dysphasie ou la dyspraxie), cartable connecté pour les élèves hospitalisés.
- 215 Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.
- 216 Suivi normalisé de la situation et du projet de l'élève, délivrance d'une attestation de compétences, professionnalisation de la fonction d'accompagnant.
- 217 **Recommandation 120.144.**
- 218 Sur les 180 millions d'euros prévus pour la période 2017-2021, 59 millions seront délégués aux Agences régionales de santé dès 2017. Les modes d'accompagnement seront diversifiés, via la création de "pôles de compétences et de prestations externalisées", destinés à financer les interventions de professionnels libéraux - psychologues, éducateurs – auprès des personnes handicapées.
- 219 Article L.323-2 du code du travail.
- 220 Cette obligation d'emploi s'impose à l'État et à ses établissements publics autres qu'industriels et commerciaux, aux collectivités locales et à leurs établissements publics autres qu'industriels et commerciaux, aux établissements sanitaires et sociaux ainsi qu'à l'exploitant public La Poste. Le non-respect de cette obligation entraîne, depuis le 1er janvier 2006, le versement d'une contribution annuelle au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).
- 221 Loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile.
- 222 **Recommandations 120.156; 120.158; 120.159; 120.163.**
- 223 Loi n° 2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France.
- 224 **Recommandations 120.46; 120.76; 120.160.**
- 225 **Recommandation 120.66.**
- 226 Circulaire interministérielle n° DGEFP/DPE/DGEF/DIHAL/2016/398 du 21 décembre 2016 relative à l'insertion professionnelle des bénéficiaires d'une protection internationale.
- 227 **Recommandations 120.157; 120.160.**
- 228 Actions de lutte contre l'illettrisme, compte personnel de formation, etc.
- 229 **Recommandation 120.161.**
- 230 Direction générale des étrangers en France et Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.
- 231 Ce partenariat vise à faciliter l'accès de ce public au monde économique, via un emploi ou une formation. Il établit les conditions nécessaires en termes de moyens et de méthodes de mise en œuvre. Il prévoit deux axes de développement: articuler les offres de service des opérateurs, OFII et Pôle emploi, pour faciliter la construction d'un parcours adapté et personnalisé; faciliter et organiser l'échange d'expertise par le développement d'échanges d'informations et de données informatisées entre les opérateurs.
- 232 **Recommandation 120.56.**
- 233 Notamment en intégrant dans le décompte dit «SRU (Solidarité et renouvellement urbain)» (obligation de logement social assignée aux communes) les terrains familiaux locatifs aménagés au profit des Gens du voyage en demande d'ancrage territorial, ou encore en facilitant la réalisation des aires d'accueil et terrains familiaux locatifs par les établissements publics de coopération intercommunale.
- 234 Décret n° 2015-563 du 20 mai 2015 relatif à la Commission nationale consultative des gens du voyage.
- 235 Son secrétariat a été confié à la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) et la place des Gens du voyage au sein de cette commission a été renforcée.
- 236 La circulaire prévoit ainsi que des mesures soient prises pour l'accès au logement, à la santé, à l'emploi et à la scolarisation. Elle prévoit également qu'un diagnostic précède chaque évacuation afin notamment de repérer les situations les plus difficiles, une attention toute particulière étant portée aux enfants.
- 237 **Recommandation 120.142.**